



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Cellule cantonale de coordination COVID-19
Kantonale Koordinationsstelle COVID-19

p.a. Préfecture de la Veveyse
Ch. du Château 11, CP 128, 1618 Châtel-St-Denis

T +41 26 305 94 10
www.veveyse.ch

Camps de jeunes

Directives et recommandations de la Cellule cantonale de coordination (CCC)

Tests et certificat Covid

A appliquer

- Tous les participants (y compris les encadrants) de plus de 16 ans doivent avoir le certificat Covid (exigence fédérale)
- Le chef de camp contrôle tous les certificats au début du camp et s'assure de leur validité
- Tous contacts avec des personnes externes au camp doivent être évités autant que possible (bulle sanitaire). Tant qu'il n'y a pas de contacts externes à la bulle, seules les règles de base (voir chapitre plus bas) et les autres mesures prévues dans le plan de protection sont obligatoires
- Dans le cas où des visites de personnes externes seraient indispensables, celles-ci doivent disposer d'un certificat COVID valide
- Dans le cas où il serait indispensable pour le camp de se rendre dans des espaces publics, les règles du milieu où ils se trouvent s'appliquent, notamment les règles générales pour le port du masque, exception faite des enfants de moins de 12 ans.

Conseillé

- Il est vivement conseillé de tester tous les participants de moins de 16 ans (sauf les vaccinés et les guéris) préalablement au camp (PCR ou antigénique) et, idéalement, également au 7ème jour selon la durée du camp
- Il existe la possibilité de réaliser des tests PCR poolés remboursés par la Confédération, pour autant que cela soit organisé via la plateforme cantonale. Le formulaire de demande figure sur la page internet suivante : <https://www.fr.ch/sante/covid-19/covid-19-tests-repetitifs-a-large-echelle-procedure-dans-le-canton-de-fribourg>
- Il est également possible d'organiser des tests groupés au centre de dépistage. Dans ce cas-là, il est demandé aux groupes de prendre rendez-vous le plus tôt possible à l'adresse centredepistage@h-fr.ch

Symptômes

Si une personne présente des symptômes durant le camp, elle doit être isolée et testée dans les plus brefs délais. Le médecin cantonal décide quelles personnes doivent être mises en quarantaine.

Règles de base

A appliquer

- Hygiène des mains : se laver et/ou se désinfecter les mains régulièrement
- Aération régulière des locaux et lieux clos
- Désinfection régulière des installations sanitaires
- Les personnes avec des symptômes renoncent à participer au camp

Transport

A appliquer

- Le port du masque est obligatoire dès 12 ans, même dans les véhicules privés.

Logement

Conseillé

- Les abris PC sont à éviter car l'aération régulière des locaux n'est pas possible.

Nombre de participants/accompagnants

- Il n'y a pas de limitation du nombre de participants, quel que soit leur âge.

Activités de groupe

Conseillé

- Le nombre de personnes par groupe n'est pas limité mais il est recommandé de faire des groupes fixes qui, si possible, mangent également à la même table et dorment dans la même chambre/dortoir.

Chambres/dortoirs

Conseillé

- Il n'y a pas de limitation de personnes dans les chambres/dortoirs mais il est recommandé de garder une distance minimale de 1,5m entre les lits.

Repas

Conseillé

- Les tablées sont, si possible, organisées en groupes fixes (les mêmes que pour les activités).

Plan de protection

A appliquer

- L'organisateur et le propriétaire de l'infrastructure doivent établir un plan de protection
- L'organisateur est responsable de l'application et du respect des mesures.

Cas positifs – rappel des mesures sanitaires

Si un cas positif est détecté, tous les contacts étroits de la personne (sauf les vaccinés) sont mis en quarantaine. Il est donc très important de rester extrêmement vigilant quant au respect des mesures.